

Conseil Municipal du 27 juin 2022		à 18h00	
N°ordre	29	Titre	Demande d'une subvention dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 2022 pour la réfection des berges de l'Île Jouteau sur le Clain
N° identifiant	2022-0166		
Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY	PJ.	
Date de la convocation	20/06/2022		
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY	PJ.	
Secrétaire(s) de séance			
Membres en exercice	0	PJ.	
Quorum	18		
Présents	0	PJ.	
Absents	0		
Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67. Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.		

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Situé en bordure du Clain, le parc de Tison est une ancienne friche industrielle devenue un endroit de promenade et de loisirs. C'est un lieu faisant partie de la mémoire collective poitevine qui renaît aujourd'hui avec sa guinguette, son verger, sa passerelle flottante. Les berges amont et aval du seuil de Tison subissent des érosions marquées.

C'est dans ce cadre que la Ville de Poitiers souhaite réaménager les berges sur ces deux secteurs et dans un esprit de haute valeur environnementale et paysagère.

Le site comprend deux secteurs bien distincts. Ces secteurs sont séparés par l'ouvrage hydraulique, le seuil de Tison. Ce barrage est associé au moulin de Tison présent en rive droite du Clain.

Les aménagements seront conçus et réalisés pour répondre aux enjeux suivants :

- s'inscrire dans la démarche de mise en valeur des rivières urbaines, à l'image des aménagements réalisés sur le Moulin apparent, ou les jardins des Prés l'Abbesse
- assurer une pérennité mécanique des berges traitées (lutte contre l'érosion)
- utilisation de matériaux/matériels biosourcés, naturels, voir vivants
- exclure ou limiter drastiquement l'usage du béton ou du métal
- maintenir et garantir la continuité écologique (trame verte et bleue)
- limiter les impacts sur la faune et la flore, durant les travaux et en phase d'exploitation
- assurer la sécurité du public contre les risques d'affaissement, d'érosion massive, contre les chutes d'arbres... (rives habitées)
- assurer le développement accompagné de la ripisylve
- procéder à une lecture paysagère du secteur à l'échelle du Clain, comprenant les usages existants, et à l'échelle du site en tenant compte des usages passés et présents (ouvrage hydraulique, activités nautiques en amont et en aval ...), et compatible avec la valeur patrimoniale de la ville (et ses documents de planification et de protection : Plan local d'urbanisme (Plu), Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), Plan de prévention du risque inondation (PPRI)...)
- tenir compte des liaisons et déambulations des visiteurs.

Il s'agit d'étudier et d'intervenir en travaux sur deux zones distinctes sur Tison-Jouteau :

- sur la berge droite de l'île Jouteau : berge pour laquelle est soupçonnée une érosion importante et rapide, pouvant nuire, à terme, à l'activité du restaurant d'insertion
- sur la berge droite de l'île de Tison : en face du clapet de régulation du débit, au droit du seuil de Tison, la berge est érodée par la force du courant d'eau générée par le clapet.

Le coût total de l'opération est estimé à 320 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Études	20 000,00 €	État (Dsil)	98 000,00 €
		Région	158 000,00 €
Travaux	300 000,00 €	Autofinancement	64 000,00 €
Total	320 000,00 €	Total	320 000,00 €

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter :**
 - o **le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 98 000 € HT, soit 30 % du montant total des dépenses**
 - o **le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'AAP « Nature et transitions » à hauteur de 158 000 € HT, soit 50 % du montant total des dépenses**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation, et les avenants éventuels sans incidence financière**

- d'imputer la recette de l'État à l'article 1347, et la recette du Conseil régional à l'article 1322, opération 2004 « Tison : stabilisation des berges et aménagement baignade » du budget Principal.

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions